

Woman Business Manager of the Year Award

paperJam

Luxembourg, Politique | Publié le 02.07.2014 15:24

Politique d'intégration

Le CES plaide pour un cercle participatif élargi

L'intégration pour tous, mais surtout avec tous. C'est en ce sens que va l'avis du Conseil économique et social (CES) au sujet de la politique que mène l'État en la matière. Sur le droit de vote pour les résidents étrangers, le CES plaide pour des campagnes d'information et de communication pour apaiser certaines craintes au sein de la population.

Par : Frédéric Antzorn / Publié par paperJam.lu

Mis à jour : 02.07.2014 16:20



En matière d'intégration, le CES plaide pour une éducation précoce obligatoire à partir de 3 ans.

(Photo: DR)

Le Conseil économique et social a rendu public ce mercredi son avis sur la politique d'intégration au Luxembourg. Chargé en 2011 d'assurer le suivi et l'évaluation du plan national d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014, il a assuré cette mission en collaboration avec l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (Olai) et l'Université du Luxembourg.

D'emblée, dans son avis, le CES regrette que ce travail «ait eu si peu de retentissements auprès de certains ministères faisant partie du comité interministériel à l'intégration», ce qui – selon lui – rend cette évaluation peu, voire pas représentative.

La parole aux communes

Dès lors, il souhaite, pour une future évaluation, outre une implication accrue des personnes visées par ces mesures – autochtones, résidents étrangers mais aussi frontaliers –, que ce comité interministériel soit tout simplement supprimé et remplacé par une haute instance où seraient représentés les organisations patronales et syndicales, le Syndicat des villes et des communes luxembourgeoises (Syvicol), les associations œuvrant en faveur de l'intégration et le ministre ayant dans ses attributions l'intégration, «accompagné selon la thématique abordée par le ou les ministres concernés par la question étudiée».

D'autre part, approuvant l'idée que la politique d'intégration soit basée sur quelques principes de base communs, le CES estime toutefois qu'il faut donner le même poids à tous ces principes plutôt que de se focaliser sur certains d'entre eux, jugés prioritaires.

L'enseignement précoce obligatoire

D'un point de vue pratique, le Comité économique et social réitère dans son avis la nécessité de rendre obligatoire l'enseignement préscolaire de tous les enfants de trois ans. «Le rôle pédagogique de l'éducation précoce est essentiel car elle contribue à l'épanouissement des facultés de l'enfant et plus particulièrement à son développement et à l'acquisition du langage», rappelle le CES.

En matière de nationalité, il considère que celle-ci n'est «ni l'objectif ni l'aboutissement» du processus d'intégration, plaidant pour une acquisition de la nationalité «facilitée par la réintroduction de la nationalité par option, tout en restant cautionnée au respect effectif de certaines exigences». [Lire la suite \(?page=2\)](#)

Un élément de l'identité luxembourgeoise

Enfin, quant à la question toujours très sensible du droit de vote des résidents étrangers, le CES se trouve un peu mal pris, reconnaissant qu'en son sein les avis sont aussi tranchés dans un sens que dans l'autre.

Ayant pris acte d'un référendum sur ce sujet – qui pourrait avoir lieu en 2016 –, le CES, «afin d'apaiser les craintes latentes qui existent auprès des autochtones vis-à-vis d'un surpoids des non-Luxembourgeois», considère qu'il est important d'assortir la politique d'immigration de vastes campagnes d'information et de communication sur la nécessité et les bienfaits économiques, sociaux et culturels des migrations et d'une politique d'intégration active.

Objectif: «Faire comprendre au grand public que l'immigration est un élément fondamental de l'identité luxembourgeoise», affirme le CES.
